

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-sept,

le 31 janvier à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Village Vacances à Arzal en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
25 JANVIER 2017

DATE d'AFFICHAGE
3 FEVRIER 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37

Présents : 28

Votants : 31

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Béatrice DENIGOT, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Mireille LUCAS, - M. Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Christine SAVARY.

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

M. Denis LE RALLE donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE

M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Colette BENOIT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Odile ORJUBIN a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°08-2017 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DE LA CORNE DU CERF A ARZAL -
CESSION DE FONCIER AU PROFIT DE M. PASCAL HAMON POUR INVESTISSEMENT LOCATIF**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que, par délibération n°106-2016 du 20 septembre 2016, le Conseil Communautaire a approuvé la vente du lot n°5 sur le parc d'activités de La Corne du Cerf à Arzal, correspondant aux parcelles cadastrées A 1009 et A 1216 pour partie, d'une superficie totale estimée à 935 m² au prix de 20 € HT le m², au profit de M. Pascal HAMON pour un investissement locatif.

Le document d'arpentage confirme la superficie totale du lot n°5, correspondant à la parcelle cadastrée A 1307 pour partie, à 935 m², soit un prix total de 18 700 € HT représentant un prix de 22 440 € TTC.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession du lot n°5 correspondant à la parcelle cadastrée A 1307 pour partie, à 935 m², viabilisé de tous les réseaux au profit de M. Pascal HAMON pour un investissement locatif, au prix de 18 700 € HT, soit un prix total de 22 440 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette vente.

Pour-Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 02.10.17
Le Président,